



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE DE SERVICES

---

#### Canal du Nord - Prestations de réparation et de traitement des vannes

Lot 1 : Réparations des vannes

Lot 2 : Services de désamiantage/déplombage des vannes

---

Date et heure limites de réception des offres :

**25 mars 2025 à 12:00**

**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

37, rue du Plat

BP 725

59034 LILLE Cedex

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation .....	3
1.5 - Nomenclature .....	3
2 - Conditions de la consultation.....	3
2.1 - Délai de validité des offres.....	3
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes .....	4
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	4
3 - Les intervenants .....	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre .....	5
3.2 - Contrôle technique.....	5
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat .....	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	5
4.3 - Insertion par l'activité économique .....	5
4.4 - Environnement .....	6
5 - Contenu du dossier de consultation.....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Visites sur site .....	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	9
7.1 - Transmission électronique .....	9
7.2 - Transmission sous support papier .....	10
8 - Examen des candidatures et des offres .....	10
8.1 - Sélection des candidatures lot 1 et 2 .....	10
8.2 - Attribution des accords-cadres .....	10
8.3 - Suite à donner à la consultation .....	11
9 - Renseignements complémentaires.....	11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
9.2 - Procédures de recours .....	11

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Canal du Nord - Prestations de réparation et de traitement des vannes

Lot 1 : Réparations des vannes

Lot 2 : Services de désamiantage/déplombage des vannes

Lieu(x) d'exécution :

Ecluses 1 à 7 du canal du Nord

Ecluse n°1 de Palluel

Ecluse n°2 de Marquion

Ecluse n°3 de Sains-les-Marquion

Ecluse n°5 de Moeuvres

Ecluse n°6 du Canal du Nord

Ecluse n°7 de Graincourt-les-Harvincourt

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

A titre indicatif, sur sa durée totale, l'estimation de l'accord-cadre s'élève à 1 449 000€ HT dont :

- 987 000 €HT pour le lot 1
- Et 462 000 €HT pour le lot 2.

## 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec montant maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Lots	Désignation	Montant maximum/2 ans
01	Réparation de vannes	550 000.00 € HT
02	Services de désamiantage/déplombage des vannes	300 000 €HT

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
50512000-7	Service de réparation et d'entretien de vannes			
90650000-8	Services de désamiantage			
90660000-1	Services d'enlèvement du plomb			
45442100-8	Travaux de peinture			
45262680-1	Soudage			

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le marché sera conclu :

- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés.

Sous réserve du respect des règles relatives à la liberté des prix et à la concurrence et des exigences de l'article R2142-19 et suivants du CCP, les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement :

- soit conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché. Le mandataire sera solidaire.

- soit solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

Conformément aux articles L.2141-13, L.2141-14 du CCP, lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un membre d'un groupement d'opérateurs économiques, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement, sous peine d'exclusion du groupement de la procédure.

Lorsqu'un groupement se trouve dans un des cas visés à l'article R.2142-26 du CCP, le pouvoir adjudicateur peut l'autoriser à continuer la procédure. Dans ce cas, le groupement propose dans les dix jours à l'acceptation du pouvoir adjudicateur un ou plusieurs nouveaux membres du groupement ou sous-traitants.

## 2.3 - Variantes

⇒ Lot 1 :

Les variantes sont interdites pour le lot n°1.

⇒ Lot 2 :

Le candidat propose obligatoirement une offre de base (réponse obligatoire) et une variante (facultative) dans les conditions ci-dessous :

Il est laissé la possibilité aux candidats de proposer une variante en vue de réaliser le désamiantage/déplombage des vannes et brimbales dans leurs propres ateliers.

Offre de base : Les candidats doivent **obligatoirement** remettre une proposition de désamiantage/déplombage de tous les éléments (parties fixes, vannes et brimbales) **sur site**.

Offre variante : Les candidats ont la possibilité de remettre une proposition de désamiantage/déplombage des parties fixes sur site et des vannes et brimbales **en atelier**.

## 2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

Les documents de consultation sont à la disposition des candidats potentiels mais restent l'entière propriété de VNF. Il est demandé aux candidats et à toute personne téléchargeant le dossier de la consultation d'assurer la confidentialité des informations contenues dans les pièces du DCE. VNF se réserve un droit d'action contre toute utilisation abusive de ces documents. **JOINDRE UNE ATTESTATION DE CONFIDENTIALITE**

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

### **3 - Les intervenants**

#### **3.1 - Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

#### **3.2 - Contrôle technique**

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

#### **3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

Aucune coordination sécurité et protection de la santé n'est prévue pour cette opération. En revanche, le maître de l'ouvrage assure la coordination générale des mesures de prévention et procède, avec le concours du ou des titulaires, à une analyse des risques afin d'élaborer le plan de prévention.

### **4 - Conditions relatives au contrat**

#### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois par reconduction tacite à compter de la date de notification. Toutefois, si le montant maximum, pour la période en cours est atteint avant la fin de sa durée, l'accord-cadre sera reconduit de manière anticipée à compter de la date à laquelle le montant maximum est atteint, par reconduction expresse signée du pouvoir adjudicateur et notifiée au titulaire du marché.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG- Fournitures courantes et services.

Le délai de réalisation des prestations est de :

-2 mois de préparation + 3 mois pour 1 ou 2 vannes

-2 mois de préparation + 6 mois 3 ou 4 vannes d'une même écluse

-2 mois de préparation + 7 mois pour 5 vannes d'une même écluse

L'émission des bons de commande pourra se faire jusqu'à la date limite de validité du marché.

La durée pendant laquelle peuvent s'exécuter les bons de commande ne peut excéder la durée de validité du contrat majorée de 6 mois.

#### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

#### **4.3 - Insertion par l'activité économique**

Pour promouvoir l'emploi et favoriser l'insertion, VNF souhaite solliciter les opérateurs économiques qui répondent à ses marchés publics en mobilisant la possibilité ouverte par l'article L2112-2 du code de la commande publique.

L'opérateur économique attributaire, est tenu, pour l'exécution du marché, de réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés professionnelles et/ou sociales particulières telles que définies dans les articles suivants.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition serait irrecevable pour non-conformité au cahier des charges.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion, VNF a mis en place une procédure spécifique d'assistance, gérée par un facilitateur de la clause sociale au sein de :

Mission Emploi Lys-Tourcoing  
200 rue de Roubaix 59200 Tourcoing  
Contact : M. Hugo VANDAMME  
03 20 28 82 20 / 06.33.33.22.40  
hvandamme@lamelt.fr

#### **4.4 -Environnement**

L'évacuation des déchets amiante et plomb respectera les normes en vigueur et fera l'objet d'un bordereau de suivi.

### **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- L'annexe 1 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le plan de masse d'une écluse du Canal du Nord (II-1)
- Un plan de vanne du Canal du Nord (II-2)
- Le mode opératoire du démontage des vannes (II-3)
- Un plan d'assemblage des vannes et leurs accessoires (II-4)
- Les prélèvements amiantes/plomb (II-5)
- Les résultats d'analyses amiantes (II-6)
- Les résultats d'analyses plomb (II-7)

Lot 1 : Prestations de réparations des vannes

- L'acte d'engagement (AE)
- L'annexe 1 de l'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE).

Lot 2 : Prestations de désamiantage/déplombage des vannes

- L'acte d'engagement (AE) de l'offre de base et son annexe 1
- L'acte d'engagement (AE) de la variante et son annexe 1
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) de l'offre de base
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) de la variante
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) de l'offre de base
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) de la variante

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.  
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (Mentionné aux articles L.2141-1 à L.2141-5, L.2141-7-1 et L.2141-7-2 du CCP)	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non
Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)		Non

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose		Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

### **Conflit d'intérêts :**

Afin qu'il ne puisse se trouver en situation de conflit d'intérêts à l'occasion de l'exécution du marché, objet de la présente consultation, chaque soumissionnaire s'engage à avertir sans délai le pouvoir adjudicateur, s'il se trouve en situation de détenir un marché portant sur des prestations qui entreraient, directement ou indirectement, dans le champ de la présente consultation. Le cas échéant, le soumissionnaire peut néanmoins candidater au marché, objet de la présente procédure, à condition qu'il apporte la preuve au pouvoir adjudicateur qu'il ne dispose d'aucun avantage de nature à fausser la concurrence et à constituer une rupture d'égalité avec les autres candidats. Dans ces conditions, et dans l'hypothèse où les éléments d'information fournis par le candidat ne s'avèreraient pas suffisamment convaincants pour le pouvoir adjudicateur, sa candidature sera rejetée.

Pièces de l'offre :

⇒ **Pour le lot 1 :**

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Oui
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Le mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat et comprenant notamment : -la mise en peinture, -l'enlèvement et la repose des vannes, -le découpage/soudage des différents éléments. -le planning des prestations, moyens humains et matériels	Non

⇒ **Pour le lot 2 :**

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) de l'offre de base et possiblement de la variante et ses annexes	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU) de l'offre de base et possiblement de la variante	Oui
Le détail quantitatif estimatif (DQE) de l'offre de base et possiblement de la variante	Non
Le mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat et comprenant notamment : Une note explicative pour le désamiantage/déplombage des pièces amiantées (Depuis la dépose jusqu'à la suppression de l'amiante et du plomb)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## **6.2 - Visites sur site**

Une visite sur site est préconisée mais facultative. Les conditions de visites sont les suivantes :

-Du lundi au vendredi entre 9h30 et 16h

-Le candidat pourra prendre contact avec le pôle ingénierie de l'UTI Escaut-Saint Quentin aux coordonnées suivantes :

tel : 03 27 32 22 80

ou par mail : [uti-escaut-saint-quentin.dt-npdc@vnf.fr](mailto:uti-escaut-saint-quentin.dt-npdc@vnf.fr)

Cette visite sera réalisée au maximum 7 jours avant la date limite de remise des offres.

## **7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### **7.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
VNF - Direction Nord-Pas-de-Calais (Bureau Commande Publique)

37, rue du Plat  
BP 725  
59034 LILLE Cedex

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

En cas de fichier verrouillé électroniquement, le représentant du pouvoir adjudicateur pourra demander à l'opérateur économique concerné de procéder à l'envoi d'un fichier électronique déverrouillé.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 8 - Examen des candidatures et des offres

### 8.1 - Sélection des candidatures lot 1 et 2

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 8.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
<i>Lot 1-Méthodologie détaillée du mode opératoire pour les prestations suivantes :</i>	
<i>-la mise en peinture,</i>	5 %
<i>-l'enlèvement et la repose des vannes,</i>	10%
<i>-le découpage/soudage des différents éléments.</i>	10%
<i>-le planning d'exécution des prestations, moyens humains et matériels</i>	15%
<i>Lot 2-Note explicative pour le désamiantage/déplombage des pièces amiantées (Depuis la dépose jusqu'à la suppression de l'amiante et du plomb)</i>	40 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur / 10.

Les critères sont notés sur 10.

Les sous-critères sont notés sur 10.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

En l'absence d'éléments sur la valeur technique, la note de 0 sera attribuée au sous-critère considéré.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera

éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lille  
5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire  
CS 62039  
59014 LILLE CEDEX

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Lille  
5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire  
CS 62039  
59014 LILLE CEDEX

Tél : +33 320631300

Télécopie : +33 320306840

Courriel : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr)